

DELIBERATION 2 – PLU - CHRISTOPHE JOSEPH A DEMANDE LE RETRAIT DE CETTE DELIBERATION QUI EST FONDEE SUR UNE PROCEDURE NON ABOUTIE.

<http://mgrc.over-blog.com/>

Les élus de la Gauche Républicaine et Citoyenne considère qu'il y a :

- Une absence de volonté de créer les conditions d'une véritable concertation qui avait déjà prévalu une première fois au retrait de cette délibération de l'ordre du jour.
- Une absence de travail de la commission municipal du secteur et une concertation sur rendez-vous qui n'a consisté qu'en une discussion de salon sans présentation ni des perspectives, ni des enjeux, ni du projet détaillé de modification des zonages.
- Une présentation en réunion de quartiers qui n'a jamais été la même et sur lesquelles nos administrés ont été estomaqués par le manque de sérieux des projets présentés et de l'énormité des contraintes imposées.
- Des associations de défense de l'environnement actives, reçus poliment mais non entendus
- Le sentiment d'un document fait au cas par cas sans prise en compte des obligations réelles du PLH, de l'ANRU2, des politiques d'aménagement notamment des secteurs Gaston Mangin, Réveil Matin, Glacière, de la protection du secteur ancien, ou encore du secteur autour de Saint Hubert.
- Une volonté affichée de ségrégation sociale vis-à-vis de tous les quartiers de la ville et de faire de notre ville non pas une ville à la campagne mais un Neuilly sur Yerres par l'exclusion urbaine des classes moyennes et populaires qu'elles résident en logement à loyer modérée ou qu'elles soient propriétaires de leurs appartements ou pavillon, étranglées par le remboursement d'emprunt et une politique fiscale et tarifaire d'exclusion.
- Une politique d'organisation de la dévalorisation de la valeur des patrimoines bâtis ou non bâtis au nom d'une soit disant bonne gestion des fonds publics qui cache mal une démarche de spoliation programmée des propriétaires montgeronnais.
- Enfin une mise en danger du développement équilibré de notre ville par un amateurisme et une démarche strictement idéologique du territoire qui ne préserve en rien notre ville face à l'Etat dans l'ensemble des projets en Ile de France, qui ne met pas l'Etat face à ses responsabilités de révision du PPRI du Val de Seine pour permettre des aménagements qualitatifs sur le plan urbain, environnemental et écologique.

Ce document sera soumis à l'enquête publique au cours de laquelle nous déposerons un mémoire de contestation et engagerons toutes les voies de recours pour défendre les intérêts légitimes de chacun-e des montgeronnais et, l'intérêt général, pour un vrai projet de territoire susceptible de

vivre notre ville en harmonie autour de la qualité de vie, du parcours résidentiel, des activités économiques, de l'emploi et de loisirs dans un SCOT à débattre à l'échelle du territoire de vie du Val de Seine et du Val d'Yerres.